

PROGRAMME

CAP - Histoire-Géographie, Enseignement moral et civique

Programme d'histoire	
Sujet d'étude	Situations
1. Voyages et découvertes, XVI^e – XVIII^e siècle	<ul style="list-style-type: none"> • Christophe Colomb et la découverte de l'Amérique • Le tour du monde de Bougainville • James Cook et l'exploration du Pacifique
2. Être ouvrier en France du XIX^e au XIX^e siècle	<ul style="list-style-type: none"> • 1892, Jean Jaurès et la grève de Carmaux • 1936, les occupations d'usine • Être ouvrier à ... • Progrès technique et transformation des conditions de travail dans un secteur de production
3. La République en France	<ul style="list-style-type: none"> • Le droit de vote en France : évolution et débat • Le président de la République sous la V^e République • République et laïcité : loi de 1905
4. Guerre et conflit en Europe au XX^e siècle	<ul style="list-style-type: none"> • Verdun et la mémoire de la bataille : une prise de conscience européenne • Le génocide juif : un crime contre l'humanité • Un conflit localisé récent

Programme d'histoire	
Sujet d'étude	Situations
1. Le développement inégal	<ul style="list-style-type: none"> • Les inégalités face à la santé dans le monde • Les inégalités dans l'accès à l'eau • Les inégalités socio-spatiales dans une agglomération
2. Nourrir les hommes	<ul style="list-style-type: none"> • L'Inde : plus d'un milliard d'hommes à nourrir • L'agrobusiness aux Etats Unis • La sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne
3. Les sociétés face aux risques	<ul style="list-style-type: none"> • Un risque naturel dans un DOM-ROM ou en métropole • Le couloir de la chimie au sud de Lyon • Les inondations au Bangladesh
4. Mondialisation et diversité culturelle	<ul style="list-style-type: none"> • Le cinéma américain • Les goûts alimentaires • Les langues



Enseignement moral et civique

- La personne et l'État de droit
- Égalité et discrimination
- Exercer sa citoyenneté dans la République et l'Union européenne
- Pluralisme des croyances et laïcité

Examen final

Français - histoire-géographie - enseignement moral et civique (coefficient 3)

1 - Objectifs

L'épreuve de français et d'histoire - géographie - enseignement moral et civique permet d'apprécier :

- les compétences de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les compétences d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, et en particulier la maîtrise de la langue ;
- la capacité à organiser les informations et à argumenter pour justifier les informations sélectionnées.

2 - Modes d'évaluation

b) Épreuve ponctuelle - 2 heures + 15 minutes

Les deux parties de l'épreuve (histoire - géographie - enseignement moral et civique), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

• Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours :

- soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes) ;
- soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

• Deuxième partie (histoire - géographie - enseignement moral et civique)

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, l'un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...). Un de ces documents comporte une dimension civique en lien avec le programme d'enseignement moral et civique.

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers.

Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions. En l'absence de dossier, le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.